



Conseil d'administration du 26 août 2016

Compte rendu approuvé

Membres du Conseil d'administration présents : Mathias Assante di Panzillo, Marie-Pascale Avignon-Vernet, Kalliopi Ango Ela, Florence Baillon, Gaëlle Barré, Djamel Bekkai, Medhi Benlahcen, Marion Berthoud, Michèle Bloch (trésorière), Yamine Boudemagh, Claudine Lepage (Présidente), Catherine Libeaut, Gérard Martin (Secrétaire général), Virgile Mangiavillano, Morgane Marot, Stéphane Mukkaden, Charles Roméro, Nicole Galeazzi.

Membres du Conseil d'administration excusés : Gaëlle Barré, Antoine Leseq, Corinne Narassiguin, Nawaz Nujurally

Sénateurs présents : Jean-Yves Leconte, Hélène Conway-Mouret

Permanentes du siège présentes : Hélène Pinazo Canales, Laurence Deglane

1. Préparation de l'Assemblée générale

Gérard Martin précise qu'il y a eu un oubli page 2 du rapport d'activité, la section de Sao Paulo n'est pas citée dans la liste des sections de l'association. Il précise que le RA est accompagné d'un document de 8 pages rassemblant l'ensemble des activités du siège pendant l'année associative.

Claudine Lepage insiste sur l'importance de diffuser ce document qui rend compte du travail du siège à toutes les sections pour montrer à quoi sert la cotisation versée au siège.

Vote du rapport d'activité : Le rapport est adopté à l'unanimité

Vote du rapport financier : Le rapport est adopté à l'unanimité

Le Secrétaire général rappelle l'ordre du jour de l'AG du lendemain en insistant sur le déroulé très contraint en matière d'horaire.

2. Points divers

Elections

Gérard Martin propose au vote la décision suivante :

Le Bureau national ne soutiendra aucun candidat au 1^{er} tour des élections et appellera à soutenir le candidat le mieux placé au 2^{ème} tour. Cela n'empêche pas les sections d'organiser des débats et des rencontres avec les candidats.

⇒ Le Conseil d'administration adopte cette décision à l'unanimité.

Marion Berthou demande alors quelle serait la position du siège sur la participation à des primaires pour la désignation du candidat dans la 9^{ème} ? Le Bureau national lui répond qu'il ne pourrait pas y avoir de prise de position du BN mais que la section locale peut se positionner sur ce sujet.

Charles Roméro demande si un président de section peut faire de la rétention d'information concernant un candidat. Le BN indique qu'un président de section ne peut pas empêcher à un candidat de rencontrer la section.

Le Secrétaire général lève la séance.